

L'utilisation didactique des sigles dans l'enseignement du français au sein des lycées coréens¹⁾

Jung-Sug Kim
(Lycée de jeunes filles Chang-Duk)

Kim, Jung-Sug. (2009). L'utilisation didactique des sigles dans l'enseignement du français au sein des lycées coréens. *Foreign Language Education Research*, 12, 22-42.

Notre recherche porte sur la mise en valeur des sigles dans l'enseignement du français à destination des lycéens coréens. En effet, le programme officiel actuel vise au développement de la compétence communicative des apprenants, en mettant exceptionnellement l'accent sur l'enseignement de la culture dans l'enseignement des langues étrangères. Nous avons donc essayé de montrer la valeur didactique des sigles, en tenant compte des niveaux linguistique et culturel des apprenants coréens. Étant donné le grand écart linguistique entre le français et le coréen, le niveau du français des lycéens coréens est généralement médiocre. D'ailleurs, les élèves coréens ont peu l'occasion de prendre contact avec la culture française dans la vie quotidienne, de sorte que leurs connaissances sur la France et sa culture sont, dans la plupart des cas, faibles et superficielles. En somme, nous visons à munir les lycéens coréens de la compétence communicative de base, à partir des sigles qui sont doublement utiles à l'entraînement linguistique et à l'équilibre de la représentation de la France chez les élèves centrée sur son apparence médiatisée, riche et luxueuse. Ainsi, ils arriveront à communiquer d'une manière efficace avec les locuteurs français, en ayant un regard pertinent sur la culture française et les Français.

Mots-Clés: sigles, enseignement du français, enseignement culturel, programme officiel, compétence communicative

I. Introduction

Le septième programme officiel qui régit l'enseignement actuel du français se caractérise par la mise en valeur de l'enseignement

1) Cet article est rédigé à partir de notre thèse intitulée *L'enseignement de la culture française au sein de l'enseignement du français dans les lycées coréens: étude menée autour de manuels scolaires d'après le septième programme officiel*, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris.

culturel. En effet, cette mise en valeur serait due à la prise de conscience du rapport étroit entre la langue et la culture. L'enseignement culturel devient ainsi une préoccupation majeure dans l'enseignement du français au sein des lycées coréens. Cette étude vise donc à proposer un enseignement du français à partir des sigles, vu leur valeur didactique aux niveaux linguistique et culturel. À cette fin, nous allons présenter une liste des sigles qui sont fréquents dans la conversation des Français et qui peuvent servir à comprendre plus ou moins la société française, en commençant par l'analyse du septième programme officiel en comparaison avec le sixième programme. Cette analyse nous semble utile et nécessaire pour nous convaincre de la valeur des sigles dans l'enseignement du français pour les lycéens coréens.

II. L'Analyse du Septième Programme Officiel

1. Les objectifs de l'enseignement du français

Suivant le septième programme, l'objectif général de l'enseignement du français est d'abord l'acquisition de la compétence communicative de base, à travers le développement des quatre fonctions langagières, comme c'était le cas dans le sixième programme. Or, à la différence du sixième programme, ce programme a visé à développer d'une manière globale ces quatre fonctions à travers chaque étape d'apprentissage, comme dans *Le Français I* et *Le Français II*. Cela résulte du fait que l'apprentissage du *Français I* est obligatoire pour les élèves du lycée général, alors que ce n'est pas le cas pour *Le Français II*. Par conséquent, on a senti le besoin de développer globalement toutes les fonctions langagières dans chaque niveau, sans trop compter sur l'enchaînement d'apprentissage. De fait, c'est une grande différence du septième programme par rapport aux précédents où l'apprentissage du *Français II* succédait automatiquement à celui du *Français I*. Ainsi, nous apercevons que l'on a formulé séparément l'objectif général dans *Le Français I* et *Le Français II*, sans dire les objectifs subordonnés de ces deux derniers. Nous allons montrer plus en détail les objectifs de l'enseignement du français dans *Le Français I* et *Le Français II*

selon le septième programme à commencer par *Le Français I*.

1) L'objectif général et les objectifs subordonnés dans l'enseignement du *Français I*

(1) L'objectif général du *Français I*

Acquérir la compétence communicative de base qui permet de comprendre le français facile et s'en servir ainsi qu'acquérir la compréhension correcte concernant la culture française.

(2) Les objectifs subordonnés du *Français I*

- comprendre oralement des paroles faciles et simples.
- s'exprimer oralement sur des thèmes faciles et simples.
- comprendre des écrits simples.
- s'exprimer à l'écrit de manière simple.
- comprendre la vie quotidienne et les coutumes des Français.

Ensuite, nous allons nous intéresser aux objectifs de l'enseignement du français dans *Le Français II*.

2) L'objectif général et les objectifs subordonnés dans l'enseignement du *Français II*

(1) L'objectif général du *Français II*

Acquérir la compétence communicative de base qui permet de comprendre le français assez facile concernant la vie quotidienne et s'en servir, ainsi qu'acquérir l'attitude d'accepter la culture française d'une manière correcte.

(2) Les objectifs subordonnés du *Français II*

- Comprendre oralement des propos simples concernant la vie quotidienne.
- S'exprimer oralement en propos simples et quotidiens.
- Comprendre des écrits faciles et simples concernant la vie quotidienne.
- S'exprimer à l'écrit sur des thèmes quotidiens de manière facile et simple.

- Comprendre la vie et la culture des Français et acquérir des jugements de valeur corrects.

Nous constatons que le septième programme se différencie du sixième du fait qu'il a intégré l'acquisition de la compétence culturelle aux objectifs généraux de l'enseignement du français, parallèlement avec celle de la compétence communicative de base. De fait, cela résulte de la prise de conscience de l'importance de la culture dans l'enseignement de la langue, comme on le souligne dans l'accompagnement du programme: "apprendre une langue étrangère n'est pas autre chose que d'apprendre la culture du pays où cette langue se pratique."²⁾ Cette remarque est belle et bien redevable aux théories didactiques qui soulignaient la nécessité de l'enseignement de la culture dans le cadre de celui de la langue.

Enfin, la place de la culture s'est élevée d'une échelle très marginale à une échelle essentielle dans le septième programme. De fait, la culture était considérée jusque-là comme des éléments d'agrément qui servaient à combler l'ennui des élèves et dont on pouvait se passer sans problème. Pourtant, on s'est enfin aperçu que l'enseignement de la langue correspondait même à celui de la culture, de sorte que, dans le septième programme, on précise plus en détail les contenus de la culture à enseigner dans l'accompagnement du programme. Sur ce sujet-là, nous allons revenir plus tard.

Du côté des objectifs subordonnés, les compétences langagières à viser sont généralement revues à la baisse à travers les deux étapes d'apprentissage, par rapport au sixième programme. D'après celui-ci, les apprenants étaient tenus d'acquérir, dans leur apprentissage du *Français I*, les compétences langagières qui permettraient de traiter des sujets de la vie quotidienne. En apprenant *Le Français II*, les élèves devaient être capables de traiter des sujets généraux qui dépasseraient des sujets quotidiens et dont les niveaux seraient assez élevés. Pourtant, selon le septième programme, les objectifs subordonnés concernant les compétences langagières étaient seulement de traiter de sujets faciles et simples sans précision.

2) Le Ministère de l'Éducation nationale. (1997). *L'accompagnement du septième programme sur les langues étrangères au niveau du lycée*(p. 3).

C'était au niveau du *Français II* qu'il était demandé aux élèves de traiter de sujets concernant la vie quotidienne qui était le niveau du *Français I* d'après le sixième programme. Nous supposons que l'on a réglé d'une manière raisonnable l'objectif à atteindre suivant la diminution d'unités d'apprentissage du français d'après le septième programme.

D'autre part, les objectifs subordonnés du septième programme y sont plus détaillés par rapport au sixième en fonction des quatre fonctions langagières. L'ordre de la présentation est celui d'écouter, parler, lire et écrire qui sont censés constituer l'ordre naturel dans l'acquisition de la langue maternelle. Enfin, on décrit d'abord les objectifs à viser dans les quatre fonctions langagières en vue de l'acquisition de la compétence communicative de base comme dans le sixième programme. Ensuite, on décrit comme d'habitude à la fin l'objectif subordonné vis-à-vis de la culture. Or, nous constatons qu'entre le sixième et le septième programmes, il n'y a aucun changement au niveau de la formulation des objectifs subordonnés concernant la culture à travers *Le Français I* et *Le Français II*. Pourtant, la mise en valeur de l'enseignement de la culture est incontestable par le fait que cet enseignement était affiché comme une partie de l'objectif général et d'ailleurs qu'il a été relaté en grand détail dans l'accompagnement du programme. Nous allons dorénavant faire le point en passant en revue cet accompagnement du programme.

2. La Nouveauté Spécifique: Le Renforcement de l'Enseignement de la Culture

Tout compte fait, nous pouvons considérer comme la nouveauté spécifique du septième programme le renforcement de l'enseignement de la culture au sein de celui de la langue. Ainsi, on a créé, pour la première fois, une rubrique 'culture' dans la partie intitulée 'contenu' où l'on a explicité des prescriptions générales en ce qui concerne des contenus à enseigner dans l'accompagnement du programme. En effet, cette rubrique de la 'culture' précisait les contenus de la culture à traiter. Nous allons l'examiner en détail, d'abord, pour *Le Français I* et ensuite pour *Le Français II*.

1) *Le Français I*

- En ce qui concerne la culture, sélectionner des matériaux concernant la vie quotidienne qui sont utiles à la compréhension ainsi qu'à la pratique de la fonction de la communication:

- ceux qui concernent la vie privée;
- ceux qui concernent la vie scolaire;
- ceux qui concernent le passe-temps, le divertissement, le sport, le voyage, le loisir, etc;
- ceux qui sont utiles pour comprendre l'acte de communication des Français;
- ceux qui sont utiles pour comprendre la vie quotidienne des Français;
- ceux qui concernent la culture coréenne.

- En ce qui concerne la constitution des contenus, il faut tenir à:

- ceux qui permettent aux élèves de susciter la motivation d'apprentissage, en tenant compte de leur intérêt, leur besoin, leur niveau intellectuel, etc;
- ceux qui permettent aux élèves de susciter la motivation de communication, à travers les activités d'apprentissage;
- ceux dont les contenus sont pratiques.

2) *Le Français II*

- Sélectionner autour des sujets de conversation généraux qui sont utiles à la compréhension ainsi qu'à l'application de la fonction de la communication:

- ceux qui sont appliqués et approfondis à partir de ce qu'on a traité dans *Le Français I*;
- ceux qui sont sur la vie sociale et la nation;
- ceux qui sont utiles pour comprendre la culture et l'environnement naturel;
- ceux qui concernent la culture coréenne;
- ceux qui sont utiles pour comprendre correctement la culture française et la culture coréenne.

- En ce qui concerne la constitution des contenus, il faut tenir à:

- ceux qui permettent aux élèves de susciter la motivation d'apprentissage, en tenant compte de leur intérêt, leur

- besoin, leur niveau intellectuel, etc;
- ceux qui permettent aux élèves de susciter la motivation de communication, à travers les activités d'apprentissage;
- ceux dont les contenus sont pratiques.

Enfin, cette description sur les contenus d'enseignement de la 'culture' se révèle une évolution remarquable par rapport à celle que nous pouvons trouver au sein de l'accompagnement du sixième programme: "par l'intermédiaire des documents appropriés comme les contenus sur la culture, on tient à cultiver un mode de pensée non restreint et la correction des jugements de valeur."³⁾ Ainsi, le septième programme accorde, en comparaison aux autres, un poids considérable à la culture, de sorte qu'il déclare: "étant donné qu'une langue considérée comme un produit socio-historique, reflète sa culture et que les deux sont dans la relation de commensalisme prégnant, apprendre une langue étrangère signifie apprendre la culture du pays concerné, autrement dit, on ne peut pas acquérir une langue étrangère sans la compréhension de la culture en question. Pour cette raison, on ne peut pas exclure l'enseignement de la culture de celui de la langue étrangère."⁴⁾ À ce point-là, la place de la culture est devenue inébranlable dans l'enseignement de la langue.

Si nous revenons sur la rubrique de la culture dans *Le Français I*, nous réalisons que les contenus de la culture sont choisis en rapport avec le développement de la compétence communicative des élèves. Ainsi, il s'avère que les deux éléments figurés dans l'objectif général de l'enseignement du français, à savoir la compétence communicative de base du niveau langagier et la compréhension concernant la culture française s'enchaînent intimement. En effet, il est logique de tenir compte du fait que la compétence communicative exige forcément la connaissance culturelle qui constitue sa base.

Vu que le niveau de langue visé dans *Le Français I* est le niveau élémentaire qui permet de communiquer en français facile et

3) Le Ministère de l'Éducation nationale. (1992). *L'accompagnement du sixième programme sur les langues étrangères au niveau du lycée*(p. 130).

4) Le Ministère de l'Éducation nationale. (2000). *L'accompagnement du septième programme sur les langues étrangères au niveau du lycée*(p. 94).

simple et vu que les apprenants sont des lycéens, les contenus culturels sont proposés en fonction de leur niveau d'apprentissage, leurs intérêts et leurs besoins. L'accompagnement du programme précise que ces contenus sont établis en tenant compte des attentes des élèves obtenus par l'enquête préalable effectuée auprès d'eux, sur la base des contenus du sixième programme, car le principe général du septième programme est le respect des apprenants. Il s'ensuit que l'on est invité à traiter des sujets culturels autour de leurs attentes comme la vie privée, la vie scolaire et les loisirs des Français. D'ailleurs, au-delà de leur intérêt spécifique, il est proposé aux élèves des sujets qui sont censés être utiles à la compréhension générale de l'acte de communication des Français et à celle de la vie quotidienne française comme la base de cet acte.

Or, ce qui est remarquable, c'est qu'on incite à traiter des sujets culturels coréens dans l'enseignement de la langue et la culture françaises. De fait, c'est pour donner l'occasion aux élèves de comparer les différences ou les ressemblances éventuelles entre deux cultures, pour que les élèves puissent arriver à s'identifier et à élargir leur vision du monde.

D'autre part, il s'applique identiquement le principe du choix des contenus culturels dans *Le Français II* comme dans *Le Français I*, de sorte que ces contenus sont choisis en rapport avec le développement de la compétence communicative des élèves. Vu que c'est une étape d'approfondissement pour les élèves qui ont déjà achevé l'apprentissage du *Français I*, le niveau de ses contenus est plus élevé et approfondi que celui de ce dernier. Ainsi, les sujets culturels s'étendent jusqu'au niveau de la vie sociale et de la nation, en dépassant celui du *Français I* qui traite de la vie privée et de la vie scolaire. De plus, on propose de présenter la culture générale et l'environnement naturel dont la connaissance serait indispensable pour mener une communication efficace sur des sujets généraux. Afin de bien munir les élèves de la compétence communicative, on conseille de traiter autant que possible les connaissances sur la culture française et la culture coréenne. La raison pour laquelle on introduit la culture coréenne est la même que dans *Le Français I*, à savoir la compréhension du relativisme culturel et l'enrichissement de l'esprit.

En fin de compte, le septième programme abaisse d'une manière

raisonnable le niveau visé concernant la compétence langagière par rapport au sixième programme, alors que ce premier a renforcé l'enseignement de la culture dont le niveau surpasse celui de langue exigé à chaque étape, comme dans *Le Français I* et dans *Le Français II*. Ainsi, on tâche de faire ouvrir d'abord les yeux aux apprenants sur le contexte général et spécifique où la communication est réellement effectuée en français et entre les Français, sur la base de l'acquisition de la compétence communicative élémentaire. Par conséquent, l'objectif de l'enseignement du français est transformé d'une manière révolutionnaire dans le septième programme, en faisant prévaloir les éléments culturels sur ceux de la grammaire. Cette politique paraît bien convaincante dans la situation éducative coréenne où les heures de cours ne sont pas suffisantes pour bien entraîner les élèves à la performance linguistique et que la plupart des élèves s'initient à la langue et à la culture françaises à cette période du lycée. Par conséquent, ce qui serait le plus important pour ces apprenants novices, c'est de découvrir autant que possible un nouveau monde, en l'occurrence, la société française représentée par la langue française.

De cette manière, les apprenants pourraient élargir leur vision du monde, au lieu de se perdre dans les connaissances grammaticales partielles qui ne les amènent ni à la compétence communicative en français ni à la découverte de la culture française. En effet, les élèves attendent consciemment ou inconsciemment de prendre contact avec la culture française à travers le cours de français, vu qu'entre autres la France est considérée comme pays de la culture et de l'art parmi les Coréens. Ainsi, l'enseignement de la culture correspond exactement aux attentes des apprenants coréens, mis à part le rapport étroit entre langue et culture. Il s'avère donc qu'en ce qui concerne l'enseignement du français, les attentes des élèves et le principe du septième programme coïncident tout à fait.

Au bout du compte, nous découvrons la valeur didactique des sigles dans l'enseignement du français pour les lycéens coréens, étant donné les objectifs du programme, à savoir l'acquisition de la compétence communicative de base et la compréhension de la culture française.

III. Les Sigles comme éléments linguistique et culturel

Beaucoup de sigles ont cours dans la vie quotidienne française, de sorte que leur compréhension et leur utilisation s'avèrent nécessaires pour la communication efficace avec les locuteurs français. Nous proposons donc d'introduire systématiquement ces sigles dans l'enseignement du français, vu qu'ils peuvent servir utilement à la fois pour l'entraînement de la prononciation de l'alphabet français et pour l'appréhension de la société française. Ainsi, les valeurs des sigles sont bien grandes dans l'enseignement du français par rapport à leur forme simple et à leur facilité d'apprentissage.

En général, les sigles pourraient s'introduire au début de l'enseignement du français, à savoir juste après celui de la prononciation de l'alphabet français pour l'entraînement à cette dernière. Effectivement, les lycéens coréens connaissent déjà l'écriture de l'alphabet latin, étant donné que l'anglais est une matière obligatoire depuis l'école primaire en Corée du sud. Toutefois, si le contenu d'un sigle s'avère très lourd à traiter dès le début ou si un sigle est associé à d'autres éléments, par exemple un chiffre, ce sigle devrait être présenté ultérieurement au moment opportun en rapport avec les thèmes culturels ou avec le niveau d'apprentissage linguistique. En ce qui nous concerne, nous allons présenter les sigles sans tenir compte de ces contraintes.

Enfin, par l'intermédiaire des sigles, la connaissance de la prononciation de l'alphabet français n'en resterait pas seulement au niveau linguistique, mais elle s'étend jusqu'au niveau culturel de la société française. De plus, il se pourrait que les élèves arrivent plus facilement à retenir cette prononciation, en se rappelant des sigles. Or, il faut rappeler aux élèves la polyvalence des sigles, bien que nous leur donnions le sens le plus répandu et le plus connu parmi les Français.

Nous allons désormais présenter une liste de sigles utilisables dans la classe coréenne en compagnie de leur sens original mis entre parenthèses et de notre explication détaillée en cas de besoin. Le sens original et l'explication particulière ne seraient donc pas donnés systématiquement à tous les sigles ci-dessus: d'une part, la

connaissance du sens original n'est pas indispensable pour certains sigles et d'autre part, les élèves sont susceptibles de comprendre déjà les sigles sans l'aide du sens original et de l'explication. Pour le dernier cas, il s'agit entre autres des sigles concernant des produits informatiques qui paraissent servir communément dans le monde entier.

Nous citons ici quelques sigles par ordre alphabétique et choisis au hasard à titre d'exemple:

- *ADN* (Acide désoxyribonucléique)
- *ALF* (Allocation Logement à caractère Familial): il s'agit d'une aide destinées aux familles et aux jeunes couples. S'ils sont locataires, cette allocation leur permet de payer leur loyer. En revanche, s'ils sont propriétaires, elle les aide au remboursement de l'emprunt lors de l'achat ou aux travaux dans le logement. L'enseignant pourrait aussi présenter l'*ALS* (Allocation Logement à caractère Social) qui est une aide pour les étudiants.
- *ANPE* (Agence Nationale Pour l'Emploi): c'est une organisation nationale qui sert d'intermédiaire entre les personnes qui cherchent du travail et les entreprises qui cherchent les mains-d'oeuvre. De plus, on peut conseiller le cas échéant aux chômeurs une formation professionnelle pendant laquelle ils peuvent percevoir une allocation égale à l'allocation de chômage. En 2008, le taux de chômage des Français s'estime aux alentours de 8% de la population active.
- *API* (Allocation Parents Isolés): c'est une aide à destination des parents qui élèvent seuls les enfants.
- *ASE* (Aide Sociale à l'Enfance): c'est un dispositif pour protéger le mineur qui se trouve en état de danger de criminalité ou dont la famille n'arrive pas à assumer les tâches éducatives. Il est déclenché d'après la décision du juge des enfants et il consiste en accompagnement scolaire et professionnel par l'équipe d'éducateurs et de psychologues.
- *ASF* (Allocation au Soutien Familial)
- *BCBG* (Bon Chic, Bon Genre)

-
- *BD* (Bande Dessinée ou Base de Données)
 - *BHV* (Bazar de l'Hôtel de Ville): c'est un grand magasin créé en 1877 près de l'Hôtel de Ville de Paris.
 - *BMW*: bien que ce soit le nom de la marque allemande, ce serait intéressant d'introduire ce sigle, vu que les élèves coréens le connaissent déjà par la prononciation anglaise.
 - *BNF* (Bibliothèque Nationale de France)
 - *CB* (Carte Bancaire): on peut dire aussi carte bleue, étant donné que la plupart des cartes bancaires sont bleues. Il y a *BNP-Paribas*, *CIC* (Crédit Industriel et Commercial) ou *LCL* (Le Crédit Lyonnais) comme les banques françaises.
 - *CD* (Compact Disc): on peut introduire à cette occasion *DVD* (Digital Video Disc), *MP3*, *PC* (Personal Computer) ou *3D* (Trois Dimensions). En effet, tous ces termes sont fréquemment utilisés dans la société coréenne en coréen ou en anglais, mais toujours avec la prononciation de l'anglais. Ainsi, les élèves pourraient comparer la prononciation de l'anglais et celle du français.
 - *CDD* (Contrat à Durée Déterminée): il s'agit d'un contrat de travail pour un temps limité. Effectivement, ce type de contrat facilite aux employeurs l'engagement du personnel, tandis que les salariés se trouvent dans une situation précaire.
 - *CDI* (Contrat à Durée Indéterminée): tous les salariés souhaitent signer ce contrat qui leur permet de rester au travail en toute tranquillité, mais l'obtention de ce contrat a lieu souvent après un ou deux CDD.
 - *CFDT* (Confédération Française Démocratique du Travail): ce syndicat se base sur les classes moyennes, à savoir les employés de la fonction publique, de la poste et les enseignants. Il a été créé en 1964 et il est politiquement du côté de la gauche.
 - *CFTC* (Confédération des Travailleurs Chrétiens): de nos jours, son influence est moins importante par rapport aux autres syndicats.

- *CGT* (Confédération Général du Travail): ce syndicat a été fondé en 1895, de sorte qu'il est le plus ancien de France dans son genre. Il réunit la plupart des ouvriers de l'industrie.
- *CMU* (Couverture Maladie Universelle): ce système a été initialement suggéré par Médecins Sans Frontières qui réclamait l'accès aux soins pour tous. En effet, il est destiné aux gens qui ne peuvent pas être affiliés à un régime d'assurance maladie ou dont les revenus sont trop faibles, comme les chômeurs, les *RMistes*, etc. Ainsi, la *CMU* assure une protection sociale à tout le monde qui réside régulièrement et de manière stable en France depuis trois mois. Il s'agit de la *CMU* de base et la somme de cotisation varie en fonction des revenus. Or, si le revenu est trop bas, on peut demander la *CMU* complémentaire. Les bénéficiaires de cette dernière sont totalement pris en charge par la Sécurité sociale, de sorte qu'ils sont dispensés de cotisation et d'avance de frais médicaux.
- *CNRS* (Centre National de la Recherche Scientifique): c'est un établissement public destiné à la recherche scientifique et technologique sous la tutelle du Ministre chargé de la Recherche.
- *CSA* (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel): cet organisme est chargé d'assurer le bon fonctionnement, l'équilibre et la liberté de la communication audiovisuelle en France.
- *CV* (Curriculum Vitae)
- *EADS* (European Aeronautic Defence and Space): d'après le site d'internet de ce groupe, "EADS est un acteur majeur dans les domaines aérospatial, de la défense et des services associés. Le groupe comprend, entre autres, des sociétés comme le constructeur d'avions Airbus, le premier hélicoptériste au monde Eurocopter et MBDA, numéro deux mondial dans le domaine des missiles. EADS, qui est le maître d'œuvre principal du lanceur Ariane, développe également l'avion de transport militaire A400M et est le plus important partenaire industriel du système européen de navigation par

satellite, Galileo. Stratégie, Marketing et Affaires juridiques se trouvent à Paris, et les fonctions Finances, Achats et Communications se situent à Munich.”⁵⁾ À cette occasion, l’enseignant pourrait apprendre aux élèves des notions sur la haute technologie de la France, domaine sur lequel ils sont moins informés que la cuisine, le football, l’art, la mode, les produits de beauté, etc. En effet, nous avons constaté cette tendance au travers de notre analyse des questionnaires où peu d’élèves ont mentionné la technologie ou l’industrie de la France.

- *ED*: il s’agit d’un supermarché français où on peut trouver des produits bon marché.
- *EDF* (Électricité de France): c’est une entreprise nationale qui construit les centrales, les gère et exporte l’électricité produite. La France est le deuxième producteur mondial d’électricité d’origine nucléaire. Effectivement, 75% de l’électricité est produite dans les centrales nucléaires qui sont les fruits de la politique française après la crise pétrolière de 1973.
- *FEN* (Fédération de l’Éducation Nationale): ce syndicat professionnel regroupe plusieurs syndicats d’enseignants.
- *FMI* (Fonds Monétaire International)
- *FN* (Front National): c’est un parti d’extrême droite fondé en 1972. Sa politique principale se base sur le racisme et la xénophobie. Il paraît que de nos jours, ce parti gagne du terrain au sein des Français qui se heurtent sérieusement aux problèmes de chômage et de sécurité publique.
- *GDF* (Gaz de France): c’est une entreprise nationale qui gère le gaz découvert à Lacq dans les Pyrénées.
- *GMF* (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires): c’est une société d’assurance mutuelle créée par des fonctionnaires pour des fonctionnaires. Ses services s’étendent aux domaines suivants: auto, habitation, famille, enfants, protection juridique, épargne, placements, crédits, retraite,

5) <http://www.eads.com>

etc. On peut présenter aussi *AGF* (Assurances Générales de France) du même genre.

- *GPS* (Global Positioning System)
- *HLM* (Habitation à Loyer Modéré): c'est un logement pour les gens dont les revenus sont modestes, comme les ouvriers, les employés ou les retraités. Ainsi, ils peuvent se loger à moindres frais. Aujourd'hui, dix millions de personnes vivent dans les 4.2 millions de logements gérés par les organismes *HLM* d'après le site d'internet de ces derniers.⁶⁾ En effet, contrairement aux idées préconçues de beaucoup d'élèves coréens, la pauvreté est présente également dans la société française, bien que celle-ci se montre à l'échelle nationale beaucoup plus solidaire et efficace pour soutenir les gens pauvres. Selon Florence Vertanessian, "la pauvreté dite 'administrative' désigne les ménages qui perçoivent un revenu mensuel inférieur à 602€ (prestations sociales comprises). Ce qui concerne 6.2% de l'ensemble des ménages, soit 3.6 millions de personnes. Si l'on considère les conjoints et personnes à charge, nous atteignons 6 millions. Tout compte fait, environ 10% de la population française se situe en dessous du seuil de pauvreté. (...) Près d'un salarié sur six reçoit un salaire inférieur au SMIC."⁷⁾

Par conséquent, il se peut qu'on vive en caravane, voire dans la rue, faute de moyens financiers suffisants pour le loyer ou la caution, bien qu'on travaille. À cette occasion, l'enseignant pourrait introduire le sigle *SDF* (Sans Domicile Fixe). D'après René Bourgeois et Patrice Terrone, "ceux qui n'ont pas de domicile fixe se trouvent en partie exclus de la vie publique. (...) On rencontre dans les villes de plus en plus de 'SDF' (sans domicile fixe), dépourvus de ressources, et qui, chaque hiver en particulier, obligent les autorités à trouver des solutions de fortune pour éviter des drames sociaux, et essayer de concilier la liberté individuelle et le

6) <http://www.union-habitat.org>

7) Vertanessian, F. (2004). *La France du coeur*(p. 9). Éditions du Félin.

devoir de solidarité.”⁸⁾

- *JT* (Journal Télévisé): L'heure de *JT* de la soirée est 20 heures en France par rapport à 21 heures en Corée du sud.
- *LCD* (Liquid Crystal Display)
- *MK2*: c'est une société de films.
- *MP3*
- *MSF* (Médecins Sans Frontières): cette association internationale a été fondée le 20 décembre 1971 autour du docteur Bernard Kouchner par un groupe de médecins et journalistes. En 1999, elle a reçu le prix Nobel de la paix grâce à ses actions humanitaires et remarquables. Étant donné son origine, 65% des volontaires sont Français et les autres nationalités occupent les 35% restants. Elle est une des principales organisations humanitaires d'aide médicale et elle fonctionne indépendamment de tous les pouvoirs politiques, religieux, militaires ou économiques. Effectivement, la plupart de ses ressources sont issues de donateurs, particuliers et entreprises. Ainsi, plus d'un million de donateurs français et des millions dans le monde ont soutenu financièrement *MSF* depuis sa création. Chaque année, environ 2500 personnes partent à travers le monde pour porter secours aux populations en danger, victimes de guerres, de famines, d'épidémies, de catastrophes naturelles, sans discrimination ethnique, politique, religieuse ou économique. En effet, cette organisation a apporté assistance à la population de la Corée du nord jusqu'en 1998 où elle a quitté définitivement le territoire, étant donné le détournement de l'aide par le gouvernement dictatorial. Toutefois, elle continue à apporter une assistance matérielle et médicale aux réfugiés nord-coréens en Chine. De plus, d'août 2003 jusqu'en avril 2006, elle a organisé des

8) Bourgeois, R., & Terrone, P. (2001). *La France des institutions*(pp. 34-35). Presses Universitaires de Grenoble.

programmes thérapeutiques au niveau psychologique à destination des réfugiés qui sont enfin parvenus en Corée du sud, mais qui souffraient des traumatismes psychologiques. Depuis, ce serait le ministère de la Santé de la Corée du sud qui allait prendre en charge des soins psychologiques des réfugiés, en étant informé de la nécessité imminente de la part *MSF*.

Enfin, *MSF* est composé de dix-neuf sections, groupés en cinq centres (Belgique, Espagne, France, Hollande, Suisse) qui gèrent des programmes dans leur pays ou à l'étranger. Les autres sections travaillent entre autres pour le recrutement, la recherche de fonds et l'information du public, en plus de la participation aux oeuvres des centres.

- *NRJ*: c'est une radio comme *RTL*.
- *OGM* (Organisme Génétiquement Modifié): il s'agit d'un organisme dont on a modifié l'*ADN* par une technique nouvelle afin de lui conférer de nouvelles propriétés.
- *ONU* (Organisation des Nations Unies)
- *PC* (Parti Communiste): de nos jours, ce parti paraît s'affaiblir suite à la chute du mur de Berlin et à la dissolution du bloc communiste autour de l'ex-*URSS*. En effet, l'existence du parti communiste pourrait surprendre les élèves coréens vivant dans une société où le communisme est considéré comme un mal absolu ou un tabou en raison de l'affrontement avec la Corée du nord, régime communiste. En tous cas, à cette occasion, les élèves pourront appréhender les libertés de pensée et d'expression de la France à la différence de la Corée du sud.
- *PDG* (Président Directeur Général)
- *PME* (Petites et Moyennes Entreprises)
- *PMI* (Petites et Moyennes Industries)
- *PMI* (Protection Maternelle et Infantile): à l'origine, elle a été conçue pour la prévention d'une forte mortalité maternelle et infantile. De nos jours, elle met en œuvre des actions pour protéger et pour promouvoir la santé

- de la famille et de l'enfant.
- *PMU* (Pari Mutuel Urbain): il s'agit du jeu d'argent sur des chevaux de course.
 - *PS* (Parti Socialiste): il est le premier parti politique à gauche en France. Ses principaux adhérents sont les classes moyennes, comme les fonctionnaires ou les enseignants.
 - *QI* (Quotient intellectuel)
 - *RATP* (Régie Autonome des Transports Parisiens): c'est un établissement public créé le 1^{er} janvier 1949 et il assure les transports en Île de France par l'intermédiaire de ses quatre réseaux, bus, métro, *RER* (Réseau Express Régional) et tramway. En effet, en collaboration avec la *SNCF*, la *RATP* a créé le *RER* qui est un métro rapide et qui relie Paris et ses banlieues en peu de temps.
 - *RFA* (République Fédérale d'Allemagne)
 - *RMI* (Revenu Minimum d'Insertion): il est établi en décembre 1988 pour aider les personnes dont les ressources sont inférieures à un minimum fixé par l'État. Toutes les personnes, y compris les étrangers qui résident en France peuvent bénéficier du *RMI* et la somme varie selon le nombre de personnes au foyer et le montant des ressources du foyer. Les *RMI*stes perçoivent cette allocation durant un an et ils s'engagent à acquérir une formation professionnelle.
 - *SFR*: un des trois opérateurs des téléphones portables de la France. L'enseignant pourrait aussi présenter les deux autres opérateurs *Orange* et *Bouygues Télécom*.
 - *SMS* (Short Message Service): il s'agit des messages écrits au travers des téléphones portables. En effet, les élèves s'intéresseraient au fait que les Français aussi se servent de téléphones portables pour cet usage comme eux.
 - *SNCF* (Société Nationale des Chemins de fer Français): elle a été créée en 1937 et elle dispose du *TGV* (le train à grande vitesse) à partir de 1981. Ce train assume la moitié du trafic de la *SNCF*. En effet, "sur des distances inférieures à 1000 km, le TGV est plus rapide

que l'avion, moins cher et plus confortable.”⁹⁾ Les élèves connaissent déjà l'appellation de ce train, bien que ce soit en coréen, étant donné que la Corée du sud a déjà introduit le *TGV*. À cette occasion, l'enseignant pourrait introduire le *TER*(Train Express Régional).

- *TNT* (Télévision Numérique Terrestre): il s'agit de chaînes numériques gratuites dont l'image et le son sont de haute qualité. Il faut acheter un adaptateur pour recevoir les programmes.
- *TTC* (Toutes Taxes Comprises)
- *TV* (Télévision): c'est un grand moyen de divertissement des Français, dans la mesure où en 2008, selon certaines études, la durée d'écoute quotidienne par personne est en moyenne de 3heures 25 minutes chez les Français. D'après Gérard Mermet, “86 chaînes étaient disponibles sur le câble ou le satellite début 2004, contre 21 en 1990”.¹⁰⁾ À cette occasion, on peut introduire les sigles *TF1* (Télévision Française) et *M6* qui sont des chaînes de télévision privées de la France. En effet, *TF 1* est la chaîne la plus regardée par les Français et en 2008, son audience atteignait 27.2%. On peut présenter également aux élèves *France 2, 3, 4, 5, O et Arte*, les chaînes publiques.
- *TVA* (Taxe à la Valeur Ajoutée)
- *UGC* (Union Générale de Cinéma): c'est une société de films. On peut présenter aussi Pathé et Gaumont qui assument la plupart des production et de diffusion de films en France avec *UGC*.
- *UMP* (Union pour un Mouvement Populaire): c'est le premier parti conservateur qui se fonde sur les grands principes du gaullisme, à savoir “un exécutif fort, l'indépendance nationale, une certaine idée de la France dans le monde, une république une et indivisible, la participation de toutes les forces sociales au progrès

9) Roesch, R. & Rolle-Harold, R. (2001). *La France au quotidien*(p. 74). Presses Universitaires de Grenoble.

10) Mermet, G. (2004). *Francoscopie 2005*(p. 421). Larousse.

économique.”¹¹⁾

- *USA* (United States of America)
- *VIH* (Virus de l'Immunodéficience Humaine): c'est un virus qui est responsable du sida, en détruisant les cellules du système immunitaire de l'homme.
- *VSD*: c'est un magazine d'actualité et de loisirs hebdomadaire publié tous les jeudis. En effet, *VSD* signifie Vendredi, Samedi, Dimanche.

Vu que notre liste n'est pas du tout exhaustive, nous pouvons imaginer combien le poids des sigles est important dans la langue française. Par conséquent, leur valeur didactique s'avère bien grande dans l'enseignement du français aux lycéens coréens qui vise finalement au développement de la compétence communicative des apprenants, sur la base des compétences linguistique et culturelle.

IV. En guise de conclusion

À travers l'étude des sigles, nous avons remarqué le fait que les sigles conviennent à l'objectif général de l'enseignement du français au niveau du lycée, de sorte qu'ils sont très intéressants comme éléments d'enseignement pour les élèves coréens. En effet, leur fréquence est grande dans la conversation quotidienne des Français, alors que leurs formes sont relativement simples et faciles à maîtriser.

En ce qui concerne l'utilisation didactique des sigles, on pourrait s'en servir en même temps en vue de la compétence linguistique et la compétence culturelle. Notre liste de sigles pourrait ainsi permettre aux élèves à la fois de s'entraîner à la prononciation de l'alphabet français et de connaître de manière correcte et équilibrée la France. De fait, la plupart de ces élèves possèdent des images idéalisée et irréaliste de la France qu'ils ont conçues à partir des images publicitaires et de leurs fantasmes.

Nous souhaitons que les élèves arrivent à communiquer de manière efficace avec les locuteurs français à partir de l'étude des

11) Bourgeois, R. & Terrone, P. (2001). *La France des institutions*(p. 93). Presses Universitaires de Grenoble.

sigles, en rectifiant et élargissant leur vision de la société française qui ne serait pas forcément conforme aux représentations des Coréens.

Bibliographie

- Bourgeois, R., & Terrone, P. (2001). *La France des institutions*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Kim, J. S. (2007). *L'enseignement de la culture française au sein de l'enseignement du français dans les lycées coréens: Étude menée autour de manuels scolaires d'après le septième programme officiel*. Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris.
- Le Ministère de l'Éducation nationale. (1992). *L'accompagnement du sixième programme sur les langues étrangères au niveau du lycée*.
- Le Ministère de l'Éducation nationale. (1997). *L'accompagnement du septième programme sur les langues étrangères au niveau du lycée*.
- Le Ministère de l'Éducation nationale. (2000). *L'accompagnement du septième programme sur les langues étrangères au niveau du lycée*.
- Mermet, G. (2004). *Franco-scopie 2005*. Larousse.
- Roesch, R., & Rolle-Harold, R. (2001). *La France au quotidien*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Vertanessian, F. (2004). *La France du coeur*. Éditions du Félin.

Kim, Jung-Sug
Lycée de Jeunes Filles Chang-Duk
89-6, Bang-I 2 Dong Song-Pa Gu, Séoul, Corée
Tél: +82-(0)2-401-4922
Courrier électronique: aramchi21@nate.com

Received on July 17, 2009
Reviewed on Oct 22, 2009
Revised version received on Nov 16, 2009
Accepted on Dec 4, 2009